

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2008077**

**Signataire : MG/MD**

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT : annulation de la délibération n°70 du 29/03/08, nouvelles désignations**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L1524-5 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de la SEM Plaine Commune Développement, le 20 décembre 2005 et plus particulièrement les articles 15 et 27,

Vu la délibération n°70 du 29 Mars 2008,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les désignations effectuées le 29 Mars 2008.

A la majorité des membres du conseil les membres des groupes " Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

**DELIBERE :**

Article 1 : Désigne au conseil d'administration de la SEM Plaine Commune Développement :

- Abderrahim HAFIDI pour représenter le conseil municipal
- Jean-Yves VANNIER pour un des neuf sièges attribués à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

Article 2 : Désigne Bernard VINCENT à l'assemblée générale de la SEM Plaine Commune Développement.

le Maire